

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-E-020

Séance du 05 mai 2022

Avis relatif à la demande de dérogation aux interdictions fixées par l'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels du « Mont blanc – Site d'exception »

Lors de la séance du 05 mai 2022, le CSRPN a examiné la demande de dérogation aux interdictions fixées par l'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels du « Mont blanc - Site d'exception ».

Considérant :

- 1 – l'ancienneté de cette manifestation organisée depuis 35 ans ;
- 2 – que sur la zone de transition de l'APPHN, le parcours empruntera un sentier habituellement très fréquenté ;
- 3 – les mesures de précaution destinées à réduire les risques d'impacts sur les habitats naturels, prises par les organisateurs ;

Le CSRPN rend un **avis favorable sous condition** de l'interdiction de tout survol (hélicoptère, drone) de la zone à des fins de prises de vues.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

